

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MAITRE DE L'OUVRAGE

VILLE DE VOUZIERS
08400 VOUZIERS

CONDUCTEUR D'OPERATION

SANS OBJET

OBJET DU MARCHE

MISE EN ACCESSIBILITE ET RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE
08400 VOUZIERS

REMISE DES OFFRES

DATE LIMITE DE RECEPTION : **MARDI 27 NOVEMBRE 2018**
HEURE LIMITE DE RECEPTION : **17 H 00**

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

- La présente consultation d'entreprise concerne :

**MISE EN ACCESSIBILITE ET RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE
08400 VOUZIERS**

- Maître d'ouvrage :

**VILLE DE VOUZIERS
HOTEL DE VILLE
Place Carnot – BP 20 – 08400 VOUZIERS
Représentée par son Maire, Monsieur DUGARD Yann
Tél. : 03 24 30 76 30**

- Maître d'œuvre :

**Cabinet PASCUAL Anselme, Architecte D.P.L.G.
2 rue de Condé
08400 VOUZIERS
Tél. : 03 24 71 72 02 - Fax : 03 24 71 76 00
Mail : anselme.pascual@wanadoo.fr**

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 - Etendue et mode de la Consultation

La présente mise en concurrence est une procédure adaptée.

Elle est soumise aux dispositions des Article 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics – Article 42 de l'ordonnance n°2015-895 du 23 Juillet 2015 avec options obligatoires définies par le C.C.T.P.

Les travaux seront attribués en marchés séparés ou entreprise générale.

2.2 - La maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Cabinet PASCUAL Anselme, Architecte D.P.L.G.
2 Rue de Condé
08400 VOUZIERES
Tél : 03.24.71.72.02 – Fax : 03.24.71.76.00
E-Mail : anselme.pascual@wanadoo.fr

2.3 – Décomposition en lots

Lot n°	Nature des prestations / corps d'état
01	Démolition– Gros oeuvre
02	Menuiseries extérieures - Serrureries
08	VMC double flux
	Il est à noter que les lots suivants ont déjà été attribués
03	<i>Menuiseries intérieures - Cloison – Faux plafonds</i>
04	<i>Electricité</i>
05	<i>Plomberie – Chauffage – Ventilation</i>
06	<i>Revêtements de sols et murs</i>
07	<i>Ascenseur</i>

Les entreprises qui répondent à la présente consultation en tant qu'entreprise générale sont tenues de fournir la décomposition de leur prix forfaitaire entre les différents entrepreneurs et par lots.

2.4 - Contrôle technique

SOCOTEC
23 Avenue d'Arches
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél : 03 24 37 82 37 – Fax : 03 24 37 86 00

2.5 - Sécurité Protection Santé

SOCOTEC
23 Avenue d'Arches
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél : 03 24 37 82 37 – Fax : 03 24 37 86 00

2.6 - Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières C.C.T.P.

2.7 - Variantes

En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base et options), mais ils peuvent également présenter des propositions supplémentaires comportant des variantes limitées, dérogeant aux dispositions du CCTP et de ses pièces annexes.

2.8 - Lot conditionnel

Sans objet.

2.9 - Délais d'exécution

Le délai global d'exécution est de trois mois base (03), hors intempéries et congés. Toutefois, les candidats pourront proposer le délai qui serait, pour leurs travaux, le plus économique.

2.10 – Modification de détail au dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation sans que les entreprises ne puissent élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.11 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.12 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveaux

Ils doivent faire l'objet d'un avis technique établi par le C.S.T.B.

2.13 – Sécurité et protection des travailleurs

Le chantier étant soumis aux stipulations de l'article 31 du CCAG.

2.14 – Langue de travail

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être en français (ou traduction française, s'ils émanent d'une autorité étrangère).

La langue de travail de l'administration, de ses commissions et de ses jurys est exclusivement en français.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante :

- www.proxilegales.fr ou sur www.ville-vouziers.com

I - Transmission dématérialisée des candidatures et des offres

Pour la présentation de leur offre, les candidats devront produire un dossier complet.

Format de fichiers acceptés : PDF – DOC – XLS - JPG

Les enveloppes virtuelles seront nommés et classés en dossiers et sous dossiers organisés et nommés comme ci après.

Une copie de sauvegarde pourra être transmise parallèlement sur clé USB, sur CD, elle devra être identifiée comme telle, et ne pourra servir que dans les cas où la version transmise par voie électronique ne pourrait être utilisée.

La signature électronique n'est pas obligatoire, il sera demandé aux candidats retenues de signer ultérieurement les documents devant l'être.

DOSSIER 1 – CANDIDATURE :

Comprenant :

- *Nom fichier/sous dossier - DC1 :*
La lettre de candidature et, le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants, jointe au présent dossier, dûment complétée.
- *Nom fichier/sous dossier - DC2 :*
La déclaration du candidat (fiche de renseignement), jointe au présent dossier, dûment complétée.
- *Nom fichier/sous dossier Références :*
Les références de leur entreprise.
- *Nom fichier/sous dossier - Qualifications :*
Les copies de leurs cartes de qualification professionnelle (OPQCB).
- *Nom fichier/sous dossier - Assurances :*
Les attestations d'assurances responsabilité civile et responsabilité civile décennale en cours de validité.

DOSSIER 2 – OFFRE :

Comprenant :

Sous dossier 1 – Projet marché

Comprenant :

- *Nom fichier - Acte d'engagement :*
L'acte d'engagement, joint au présent dossier, dûment complété.
- *Nom fichier - CCTP BPU :*
La décomposition du prix global et forfaitaire, par corps d'état et lot, **voir bordereau de prix unitaires joint au présent dossier**, dûment complété (le prix unitaire de chaque prestation devra y figurer).
- *Nom fichier - Planning :*
Le planning prévisionnel, joint au présent dossier, dûment complété.

Sous dossier 2 – Mémoire

Comprenant (éventuellement) :

Un mémoire Justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. A ce document pourront être joints des documents explicatifs, notamment :

- Des indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs, la documentation relative aux produits, copie des avis formulés par les organismes d'homologation des produits et notamment du CSTB.
- La liste des sous-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'acceptation du maître d'ouvrage pour l'exécution du marché.
- Des indications concernant la méthodologie d'exécution envisagée et les moyens qui seront utilisés.
- Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier

Sous dossier 3 – Variantes proposées

Comprenant (éventuellement) :

Un dossier descriptif des variantes éventuelles, proposées par les candidats. Ce dossier devra comporter :

- La description des matériaux, fournitures, modalités de mise en oeuvre, proposés en variante,
- L'évaluation détaillée de l'impact éventuel sur le montant de l'offre de base,
- Les modifications à apporter, susceptibles d'affecter d'autres lots.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues par les articles 43 à 45 et 59 à 60 du décret n°2016-360.

4.1 - Conditions de jugement des candidatures

Ne seront pas recevables les candidatures :

- Arrivées hors délai
- En cas d'absence dans l'enveloppe virtuelle d'une des pièces demandées, l'offre sera déclarée irrecevable. (*excepté si le candidat transmet dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur les pièces manquantes – Article 55 du décret n°2016-360*)
- Les candidatures qui ne présenteront pas, de l'avis du pouvoir adjudicateur, les garanties techniques et financières, moyens et garanties professionnelles.

4.2 - Conditions de jugement des offres

Les critères d'attribution par application de la pondération sont les suivants :

1. Prix – 40%
2. Valeur technique de l'offre – 20%
3. Délai de livraison – 40%

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Les offres seront classées par ordre décroissant, l'offre la mieux classée sera retenue

Dans le cas où le bordereau de décomposition de prix détaillé ne serait pas joint à l'offre, le pouvoir adjudicateur a toute latitude de l'écartier.

Les indications portées sur le bordereau de prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement des offres.

ARTICLE 4 bis – DELAI DE REMISE DES ATTESTATIONS

Il sera demandé au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché de fournir, **dans les délais de 8 jours** suivant la réception de la demande, **les attestations fiscales et sociales**, dûment certifiées conformes aux originaux.

Si le candidat ne peut produire les documents précités dans le délai prévu, son offre sera rejetée, la même demande sera alors adressée au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

I - Les candidatures et offres transmises par voie dématérialisée

Les plis seront transmis dans une seule enveloppe virtuelle, dénommée pli, portant la mention :

- Entreprise :
- Lot(s) n°

et contiendra :

- Voir article 3 – I du présent règlement de consultation

Le pli ainsi constituée doit être,

- Déposé vers l'adresse :

www.proxilegales.fr

AVANT le MARDI 27 NOVEMBRE 2018 A 17 H 00
--

un accusé de réception sera adressé au déposant

Le candidat devra prendre en compte les délais nécessaires quant à la télétransmission de dossiers volumineux.

II - La copie de sauvegarde (éventuelle)

La copie de sauvegarde sera transmise sous pli cacheté.

➤ **L'enveloppe extérieure - portant la mention :**

- COPIE DE SAUVEGARDE
- A N'OUVRIR QUE SI LE PLI TRANSMIS PAR VOIE ELECTRONIQUE EST INEXPLOITABLE
- MAPA N° 2018-09 Relatif aux travaux de mise en accessibilité et de rénovation de l'hôtel de Ville de Vouziers
- Entreprise :
- Lot(s) n°

et contiendra :

- Voir article 3 – I du présent règlement de consultation

Le pli ainsi constituée doit être,

- soit déposée à :

**MAIRIE DE VOUZIERES
SERVICE MARCHES PUBLICS
Place Carnot – BP 20
08400 VOUZIERES**

**AVANT le MARDI 27 NOVEMBRE 2018
A 17 H 00**

un récépissé sera remis au déposant

- soit envoyée par la POSTE à cette même adresse, en recommandé avec avis de réception de manière à parvenir avant ces mêmes dates et heures limites.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser :

- Maître d'oeuvre :

Cabinet PASCUAL Anselme
2 rue de Condé - 08400 VOUZIERES

Tél. : 03.24.71.72.02 - Fax: 03.24.71.76.00
Mail : anselme.pascual@wanadoo.fr

- Maître d'ouvrage :

MAIRIE
Service Marchés Publics
Place Carnot – 08400 VOUIZERS
Tél. : 03 24 30 76 32 - marchespublics@ville-vouziers.com

Fait à VOUZIERES, le 29 Octobre 2018

Le pouvoir adjudicateur